



# FEUILLE DE ROUTE DU G7 POUR UN ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE RESPECTANT L'ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES

Nous, les dirigeants du G7, nous sommes réunis à Taormine et avons convenu d'adopter cette feuille de route. Conformément aux principes approuvés dans la Déclaration de Taormine, cette feuille de route se concentre sur les politiques structurelles relevant de l'autorité de nos gouvernements centraux susceptibles d'avoir la plus grande incidence sur la promotion de l'égalité entre les sexes en permettant la participation des femmes à la main-d'œuvre, l'entrepreneuriat, le renforcement socio-économique et, ainsi, leur participation pleine et égalitaire à la société.

Nous prenons note des résultats des précédentes présidences du G7, en particulier des déclarations des dirigeants à Elmau et à Ise-Shima, et des cadres internationaux pertinents, comme la Déclaration et le Programme d'action de Beijing et les documents issus de ses conférences d'examen, l'appel à l'action mondial du Groupe de haut niveau du Secrétaire général de l'ONU pour le renforcement socio-économique des femmes et le Programme 2030 pour le développement durable. Nous saluons également les points de vue du secteur tertiaire et de la société civile au Forum du G7 consacrés aux femmes – Tout commence par les filles.



**1) Accroître la participation des femmes et promouvoir l'égalité des chances et des processus de sélection équitables pour les postes de direction à tous les niveaux de prise de décision**

**1a. Promouvoir des politiques qui renforcent la participation et le leadership des femmes dans tous les aspects de la vie politique, économique et sociale.** Puisque nous sommes préoccupés par le fait que, dans tous les pays, y compris au sein du G7, la participation des femmes à la vie politique, économique et publique reste inégale, nous décidons :

- de recommander que les pays du G7 prennent des mesures pour accroître la représentation des femmes à tous les niveaux de prise de décision dans la vie politique, économique et publique d'ici 2022;
- d'encourager le secteur privé à valoriser le rôle actif des femmes dans les entreprises privées en établissant des initiatives positives, comme des séances de formation en leadership et des étiquettes/certifications d'égalité entre les sexes, et en faisant la promotion de modèles à suivre;
- d'encourager une représentation plus équilibrée des femmes dans les délégations du G7, à savoir parmi les Sherpas, ainsi qu'au sein des groupes de travail du G7 et de l'ensemble du personnel travaillant pour le G7 dans leurs administrations respectives.

**1b. Promouvoir l'entrepreneuriat chez les femmes.** Réaffirmant qu'une participation accrue des femmes à l'entrepreneuriat contribue à l'innovation, à la création d'emplois et à la croissance économique, nous nous engageons à :

- envisager d'adopter des mesures durables concrètes d'ici 2022 pour promouvoir et faciliter un accès accru des femmes entrepreneures au crédit et à l'équité par différents moyens, comme, le cas échéant, des fonds de garantie et des incitatifs, ainsi que la réforme des opérations sécurisées, en particulier lors de la phase de démarrage;
- investir dans des campagnes de sensibilisation visant à informer les femmes des ressources existantes, des réseaux et d'autres mesures pour la promotion de l'entrepreneuriat féminin mis en place par les gouvernements et d'autres acteurs des secteurs public et privé ainsi qu'à présenter des modèles à suivre pour les femmes entrepreneures d'ici 2020;
- prendre des mesures durables au niveau approprié pour offrir des occasions de formation, de mentorat et de réseautage qui répondent de façon particulière aux besoins des femmes entrepreneures en matière de renforcement des capacités d'ici 2020;



- intensifier nos efforts et envisager de renforcer l'intégration de l'égalité entre les sexes, des droits des femmes et de leur autonomisation dans nos initiatives et programmes externes qui ciblent les secteurs économique et de la production et dans les politiques de coopération en matière de développement.

## 2) Améliorer l'accès des femmes à des emplois décents et de qualité

**2a. Continuer de s'engager à réduire de 25 % l'écart dans le taux d'activité entre les femmes et les hommes d'ici 2025 en renforçant la participation des femmes, en améliorant la qualité des conditions d'emploi et en accentuant l'égalité entre les sexes. Reconnaître l'incidence négative de la faible participation des femmes sur le marché du travail sur les revenus, les écarts dans les régimes de retraite et les économies pour la retraite, ainsi que sur leur indépendance économique.** Tout en reconnaissant que les femmes occupent souvent des emplois moins rémunérés, ainsi que des emplois relevant du domaine social ou au sein de l'économie informelle, nous nous engageons à :

- faire un effort concret pour promouvoir l'emploi des femmes dans des secteurs hautement qualifiés et plus rémunérateurs, en particulier ceux dans lesquels elles sont sous-représentées.

**2b. Reconnaître et valoriser les soins non rémunérés et le travail domestique et leur contribution estimée à l'économie.** Conscients que l'économie formelle repose souvent sur l'économie des soins non rémunérés/du travail domestique, que les femmes et les filles occupent de manière disproportionnée par rapport aux hommes, nous décidons de :

- Regrouper la contribution de nombreuses institutions (dont les bureaux nationaux de statistique, les Nations Unies, l'OCDE, le FMI, la Banque mondiale, l'OIT et la Commission européenne) pour convenir d'une méthode commune pour mesurer le travail domestique et les soins non rémunérés ainsi que leur valeur. L'Institut national des statistiques de l'Italie sera chargé du lancement d'un tel exercice de coordination. Dans le cadre des contributions à l'élaboration de la méthode commune susmentionnée, nous :
  - demandons à l'OCDE de mettre à jour et de diffuser ses estimations des comptes nationaux existants des activités domestiques non rémunérées dans les pays du G7 d'ici la fin de 2017, en tenant compte des travaux en cours aux niveaux national et international sur la valorisation des travaux domestiques non rémunérés et des enquêtes sur l'utilisation du temps, conformément à la Résolution sur les statistiques du travail de la 19<sup>e</sup> Conférence internationale des statisticiens du travail;
  - demandons à l'OIT de poursuivre son programme pilote d'enquête sur la population active (EPA) dans le but d'élaborer des lignes directrices pour aider les pays du G7 et



tous les autres à mettre en œuvre la Résolution sur les statistiques du travail de la 19<sup>e</sup> Conférence internationale des statisticiens du travail d'ici 2018;

- évaluons la possibilité de demander aux organisations internationales responsables des comptes nationaux d'accroître l'importance de cette démarche au sein de ce cadre et de promouvoir la production continue de ces chiffres, dans un contexte de mesure des progrès réalisés pour l'atteinte des Objectifs de développement durable.
- Créons une campagne de sensibilisation pour accroître la reconnaissance du lourd fardeau que portent les femmes et les filles en matière de soins, pour promouvoir la répartition équitable des responsabilités en matière de soins entre les femmes et les hommes d'ici 2020 et pour mettre en évidence l'incidence de la faible participation des femmes sur le marché du travail sur les revenus, les écarts dans les régimes de retraite et les économies pour la retraite.

**2c. Investir dans l'infrastructure sociale pour appuyer les soins des ménages prodigués aux enfants et aux autres personnes à charge.** Reconnaissant que l'infrastructure sociale, à savoir la combinaison interdépendante d'installations, de lieux, d'espaces, de programmes, de projets, de services et de réseaux qui maintiennent et améliorent le niveau et la qualité de vie au sein d'une collectivité et qui comprennent les centres et les services de santé, les établissements d'enseignement, les terrains récréatifs ainsi que les programmes, les ressources, les services et le développement communautaire et culturel, jouent un rôle essentiel pour alléger le fardeau du travail non rémunéré et pour permettre aux femmes de faire partie du marché du travail officiel, nous :

- envisageons, le cas échéant, d'intégrer l'égalité entre les sexes dans la conception, la planification, l'approbation, l'exécution, le suivi, l'analyse et la vérification des budgets, en vue d'établir de nouvelles priorités pour les politiques et les infrastructures sociales;
- mettons en œuvre l'intégration de la dimension de genre et prenons des mesures concrètes pour mettre en place des politiques, des programmes et des règlements qui respectent l'égalité entre les sexes et pour les améliorer;
- exploitons au maximum l'incidence ou augmentons le montant des ressources disponibles consacrées aux infrastructures et aux services sociaux, faisons la promotion des partenariats public-privé et rendons ces services plus abordables pour tous, tout en tenant compte de la position cyclique et de la latitude stratégique de chaque pays.

**2d. Investir dans la santé, le bien-être et la nutrition pour promouvoir le renforcement socio-économique intégral des femmes et des filles et le rôle crucial de ces dernières en tant qu'agents du changement.** Nous reconnaissons que le droit de jouir du meilleur état



de santé physique et mentale possible est essentiel à l'autonomie sociale, politique et économique des femmes et des filles. À cette fin, nous :

- sensibilisons à l'adoption de bonnes pratiques de santé et de nutrition pour stimuler la participation économique des femmes, améliorer les connaissances et l'éducation des femmes et des adolescentes en matière de santé, promouvoir les droits des femmes et des adolescentes liés à la santé et aux soins de santé et accroître la participation des femmes à la prise de décision à tous les niveaux ainsi que dans les processus de formulation des politiques ayant un effet leur santé et leur bien-être;
- encourageons un meilleur accès à toute la gamme des services, à de l'information exacte sur la santé et les soins de santé des femmes et des adolescentes et à la prise de décisions sur leur santé et leur bien-être afin de promouvoir l'égalité entre les sexes et le respect des droits de toutes les femmes et de toutes les filles.

**2e. Élaborer une nouvelle analyse sexospécifique et multidimensionnelle de la pauvreté et intégrer l'égalité entre les sexes dans l'élaboration de stratégies de lutte contre la pauvreté et dans toutes les autres politiques économiques, sociales et environnementales.** Reconnaisant qu'une mesure multidimensionnelle de la pauvreté fondée sur le genre pourrait apporter une contribution précieuse aux statistiques selon le sexe dans les pays du G7 en mettant en évidence les liens entre le genre et la pauvreté, le renforcement socio-économique et l'inégalité, et en mettant en évidence les principales raisons de la pauvreté et de l'exclusion sociale, nous décidons :

- De regrouper des experts nationaux, régionaux et internationaux pertinents pour discuter du cadre conceptuel possible d'une nouvelle analyse multidimensionnelle sexospécifique de la pauvreté, notamment des effets de la crise économique mondiale sur l'emploi des femmes. Les discussions auront lieu en 2017 et les premiers résultats seront présentés aux pays du G7 en 2018.
- D'encourager et d'appuyer l'établissement de partenariats internationaux en vue de renforcer la capacité statistique, la production et l'analyse des données grâce à des méthodes novatrices sur la capacité des femmes à participer et à contribuer aux processus de croissance économique ainsi qu'à en bénéficier (libre-arbitre des femmes).
- De renforcer la disponibilité des données et des informations ventilées par sexe et par âge afin d'acquérir une compréhension détaillée de l'endroit et de la façon dont les inégalités en matière de santé se produisent, qui est touché et quels obstacles empêchent les différents groupes d'accéder aux services de santé essentiels.
- D'accroître les efforts visant à aborder la dimension d'inégalité entre les sexes de la pauvreté dans toutes les politiques et mesures visant à réduire la pauvreté, par l'intégration de l'égalité des sexes dans la préparation, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des répercussions des politiques sur les femmes et les hommes.



- De favoriser les synergies entre les stratégies de lutte contre la pauvreté et d'autres politiques économiques et sociales, comme l'emploi, la fiscalité, la famille, les soins de santé et les soins aux personnes âgées ainsi que le logement. La réalité multiforme de la pauvreté exige une complémentarité entre les différentes politiques.
- De mettre les inégalités qui s'entrecroisent au premier rang des discussions sur les mesures et les solutions d'éradication de la pauvreté, en accordant une attention particulière, entre autres, à l'âge, aux handicaps, à la race, à l'origine ethnique, à la religion et à la composition familiale comme facteurs qui influent sur le statut social des femmes.

**2f. Établir un équilibre global entre le travail et la vie privée et élaborer des politiques et des mesures de rémunération égale.** Reconnaissant que les femmes occupent souvent un emploi précaire et que les politiques et les mesures susmentionnées, comme les congés payés, les modalités de travail flexibles au fil de la vie, les soins aux enfants et les soins de longue durée, les vérifications des salaires entre hommes et femmes ou les mesures de transparence en matière de rémunération, peuvent jouer un rôle important dans le renforcement de la participation des parents, en particulier des femmes, sur le marché du travail, nous sommes déterminés à :

- combattre la précarité de l'emploi, à améliorer les conditions de travail et à encourager les entreprises publiques, privées et les employeurs publics à prendre des mesures pour faciliter la conciliation des responsabilités professionnelles et personnelles, tant pour les femmes que pour les hommes, et à accroître les efforts visant à réduire les écarts salariaux entre hommes et femmes;
- encourager les entreprises à approuver des modalités de travail flexibles et des mesures favorables à la famille sur le lieu de travail, tant pour les femmes que pour les hommes, par exemple au moyen de systèmes de certification ou de mesures financières;
- faciliter la conciliation de la vie professionnelle, familiale et privée pour les femmes et les hommes en favorisant la répartition égale des soins et des tâches domestiques entre les femmes et les hommes, ainsi que les filles et les garçons, et en veillant à ce que les pères et les mères aient un droit équivalent au congé parental ou familial, là où il existe; à envisager d'adopter des mesures qui soutiennent la participation accrue des pères au congé parental d'ici 2025;
- en coopération avec les partenaires sociaux et les organisations internationales compétentes (c'est-à-dire l'OIT), envisager de cartographier les secteurs les plus pertinents, où les écarts salariaux entre les sexes sont plus importants dans les pays du G7 d'ici 2019; cette information aidera à élaborer des politiques publiques plus informées et plus ciblées pour stimuler la participation des femmes sur le marché du travail et leur assurer un statut d'emploi stable et égal ainsi qu'une progression professionnelle.



**2g. Promouvoir la participation des filles et des femmes dans les domaines des sciences, de la technologie, du génie, des mathématiques et de la médecine (STIMM).**

Reconnaissant que le domaine des compétences numériques, scientifiques et technologiques est toujours celui dans lequel les femmes et les filles sont sous-représentées, que de telles compétences constituent une exigence importante pour de nombreux emplois décents et bien rémunérés dans l'économie d'aujourd'hui, et, sur la base des résultats obtenus grâce aux efforts précédents du G7, comme l'Initiative pour la participation professionnelle des femmes dans les STIM, nous nous engageons à :

- sensibiliser les jeunes femmes et les jeunes hommes, les parents, les enseignants, les établissements d'enseignement et les employeurs aux attitudes stéréotypées basées sur le sexe à l'égard du rendement dans les milieux universitaires et les programmes d'apprentissage, en vue d'encourager davantage de femmes et de filles à étudier dans le domaine des STIMM et à entamer des études ou une formation professionnelle ainsi qu'une carrière dans ces secteurs d'ici 2020;
- envisager d'élaborer, de financer et de mettre en œuvre des programmes particuliers qui ciblent les universités et les instituts de recherche, en vue d'éliminer les obstacles qui engendrent une discrimination à l'égard des femmes dans les carrières scientifiques et universitaires et dans les processus décisionnels;
- appuyer les universités et les instituts de recherche, le cas échéant, pour que ces derniers intègrent la dimension de genre dans les cours et programmes d'études universitaires ainsi que dans les contenus de recherche et d'innovation; à renforcer la collaboration entre le milieu universitaire, les établissements de recherche et le secteur privé.





### 3) Éliminer la violence à l'égard des femmes et des filles tout au long de leur vie.

**Promouvoir et appliquer les mesures appropriées pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes et des filles dans les domaines public et privé.** Affirmant que la violence à l'égard des femmes et des filles constitue une violation et un abus des droits de la personne, un obstacle clair à leur autonomie et au développement durable, avec des coûts directs et indirects importants pour l'ensemble de la société, notamment sur le PIB des pays; reconnaissant qu'une réponse multisectorielle est cruciale pour mettre fin au harcèlement et à toutes les formes de violence, notamment aux pratiques néfastes telles que le mariage des enfants, précoce et forcé et les mutilations génitales féminines, ainsi qu'à la violence conjugale et intime et à la traite des personnes, à la fois pour l'exploitation de la main d'œuvre et sexuelle, contre les femmes et les filles, dont les migrantes et les réfugiées; et reconnaissant l'importance de respecter, de protéger et de promouvoir la santé et les soins de santé des femmes et des adolescents, nous, les dirigeants du G7, nous engageons, conformément aux niveaux nationaux compétents de nos gouvernements, à :

#### Prévention

- Élaborer et mettre en œuvre une stratégie nationale sur la violence à l'égard des femmes et des filles, appuyée par des ressources humaines et financières.
- Promouvoir un programme de formation sur l'égalité entre les sexes pour le personnel scolaire et les étudiants sur les normes et les stéréotypes sexospécifiques ainsi que sur la prévention de la violence à l'égard des femmes et des filles dans les écoles à tous les niveaux, notamment dans l'enseignement supérieur, d'ici 2022.
- Surveiller la mise en œuvre de lois et de politiques liées à la violence à l'égard des femmes et des filles, puis recueillir, le cas échéant, et analyser des données pertinentes sur la portée et les types de violence perpétrée contre les femmes et les filles.
- Recueillir et publier régulièrement les données ventilées par sexe et par âge en vue de surveiller le phénomène, d'explorer ses causes et ses conséquences et d'identifier les groupes vulnérables de victimes potentielles ainsi que de nouvelles formes émergentes de violence.
- Envisager d'investir des ressources pour mener à bien des campagnes d'information et de sensibilisation ciblées et percutantes, qui visent en particulier à faire participer les hommes et les garçons en tant qu'acteurs du changement et à sensibiliser davantage la population aux effets négatifs de montrer publiquement une image dégradante des femmes et des images d'actes de violence perpétrés contre les





femmes ou qui incitent à la violence à leur égard, dans les médias et les formes de divertissement.

- Envisager d'établir des pratiques de prévention et d'intervention en matière de cyberintimidation et de promouvoir des campagnes pour sensibiliser la population aux répercussions de la cyberintimidation, en particulier sur les femmes et les filles, et pour encourager les femmes et les filles à la dénoncer.

### **Protection**

- Fournir un appui financier adéquat aux refuges pour victimes et aux organisations de lutte contre la violence dirigées par des femmes, ainsi qu'à la prestation de séances de formation sur le respect de la diversité culturelle, y compris une formation sur les traumatismes subis, destinées aux professionnels travaillant avec les victimes et les survivantes, comme la police, les procureurs, les juges, les travailleurs sociaux, les professionnels de la santé et les intervenants pertinents des forces armées d'ici 2022.
- Adopter une démarche sexospécifique, humanitaire et axée sur les victimes dans la prévention de la traite des personnes et la protection de ses victimes, comme les migrantes et les groupes vulnérables de femmes et de filles, d'ici 2022.
- Envisager d'accroître au maximum les retombées ou d'augmenter les fonds disponibles destinés aux programmes de coopération pour le développement visant à lutter contre toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles, dont les pratiques nuisibles et la traite des personnes d'ici 2022, et de renforcer nos efforts pour mettre en œuvre la Résolution 1325 des Nations Unies.

### **Poursuites**

- Envisager d'examiner, d'introduire ou de renforcer les lois et leur mise en œuvre afin d'assurer une poursuite en justice efficace des auteurs d'actes de violence à l'égard des femmes et examiner la possibilité d'établir des programmes de réadaptation et de traitement pour ces auteurs d'ici 2022.
- Promouvoir et stimuler la coopération afin d'assurer une poursuite en justice efficace et rapide de ceux participant – de près ou de loin – à la traite et l'exploitation des êtres humains, tant à l'échelle nationale qu'à l'étranger, notamment une coopération entre les pays d'origine, de transit et de destination et leurs autorités policières respectives.
- Mener des enquêtes financières, le cas échéant, notamment l'analyse des flux financiers liés à la traite des personnes, en particulier des femmes et des filles, en vue de repérer et de signaler des activités financières suspectes pour contribuer aux enquêtes sur la traite des personnes et éviter le phénomène dans les pays d'origine.



### **Surveillance et reddition de comptes**

Le Groupe de travail du G7 en faveur de l'égalité entre les sexes et du renforcement socio-économique des femmes sera chargé de surveiller les progrès réalisés en ce qui concerne les engagements contractés dans cette feuille de route du G7 pour un environnement économique respectant l'égalité entre les sexes.

